

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
Commune.

I.

R A P P O R T S L O C A U X.

- 1°. **N**OM de l'endroit où est située l'école ?
- Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé ?
 - Est-ce une Commune proprement dite ? ou à quelle Commune appartient-il ?
 - De quelle Paroisse ? de quelle Agence ressort-il ?
 - District
 - Canton
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.
- On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
 - Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent ?

Montbrelloz,

C'est un Village.

C'est une commune proprement dite.

Montbrelloz est une Paroisse & à son Agent,

D'Estavayer

De Fribourg

Toutes les Maisons du Ressort de
L'école sont renfermés dans le Village

25 Enfants de Montbrelloz
Fréquentent L'école.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Les écoles voisines sont les une à une demi lieue de distance, les autres à une lieue, mais les chemins y sont impraticables une bonne partie de l'année.
 Estavayer, Quaire, Busy dont le Regent fait l'école de Morans, Forel dont le Regent fait l'école d'Autaveau,
 Montet et Cugy sont à une lieue, les autres sus nommées sont à demi lieue.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Le Catechisme, la lecture, ~~l'écriture~~, l'écriture, l'arithmétique, et le chant.

on tiens l'école toute l'année excepté pendant la Moisson.

Ceux qui savent épeller lisez le Catechisme, ceux qui sont un peu plus forts le devoir de Soretien, et les plus avancés lisez l'histoire de l'ancien et du Nouveau Testament, par Roycaumont.

On y suit les préceptes et réglemens ordinaires dans toutes les écoles, il y a quelque chose de particulier, de ne employer presque que douceur et la persuasion pour maintenir l'ordre, et inspirer à la jeunesse les vertus sociales et chrétiennes.

En hiver l'école dure deux heures et demi le matin, et deux heures et demi le soir; en été plus ou moins suivant le nombre des enfans.

Ils sont classés.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

La Commune à la pluralité des voix et du consentement du curé, nomme le Regent.

Des Grangettes de St. Saut, District de Pontarlier, Département

du Doux
 Jean Antoine Barthet

(3)

- d. Son âge.
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?
- b. Réunit-il à son office quelq' autre fonction? quelles sont-elles?
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?
- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

48 Ans

La famille comprend la femme qui étoit de ce village et 4 enfans, dont trois jagne leur vie,
De puis vingt ans,

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Aux Frangette de S. Saints lieux de la Naissance, & Malpas, et a la Chapelle Nijoux, Districts comme cy dessus ou il a été instituteur.

b. Réunit-il à son office quelq' autre fonction? quelles sont-elles?

Il réuni a son office la fonction de Cler ou de Marquiller
Hors de l'école Il exerce un peu le metier de Tourneur
raccommode differans outils et travaille même dans le besoin à la Priculture

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

25° Enfans en hiver, dont ~~16~~ Garçon et 9 filles
en été 13 Garçon et 8 fille,

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?
- 15°. Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Il a un petits pré qui lui produit 30 livre Suisse
9 livre 10 sols de fondation dont la commune est chargée,

L'école n'a point d'autre bien, et les Pauvres n'en ont aucun.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Chaque Enfans donne un demi quateron de blé et
cinq tant d'avoine, et une livre de France en argent

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Il n'y a qu'une chambre pour l'école,

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

L'instituteur

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Fournis la chambre gratis pour l'école,

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension se réduit à ce qui est marqué cy Dessus

Le Maître d'école ne tire point de vin, Mais seulement un char de Bois, L'argent, et le Grain, marqué cy Dessus, et il n'a aucun autre Revenu

Montbelloz

*Fait à Montbelloz le 19 Mars 1799 -
Antoine Sartbet*